



Commune de  
La Selle Guerchaise  
Département d'Ille Et Vilaine  
(35130)

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE

Séance du samedi 02 mars 2024

Le 02 mars 2024, à 11h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

**Membres présents :** M. LE SQUER Ludovic, Mme LAMOUREUX DIARD Marie-Paule, Mme CAPELE Edith, M. BRUNEAU Joël, M. Alexandre BARRET, M. BAZIN Jean-Yves, Mme Karine BOUGEARD

**Membres excusés :** M. Alexandre DUBOS, M. Didier MALECOT

**Pouvoirs de Vote :** Alexandre DUBOS pour Ludovic LE SQUER

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de vote exprimés : 8

Date de convocation : 22/02/2024

M. Joël Bruneau a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Ordre du jour

- 1) Participation aux charges sociales de l'école privée La Providence de La Guerche de Bretagne
- 2) Subventions aux associations
- 3) Validation du devis Idéal concept pour l'achat d'un vidéoprojecteur pour la salle communale.

### Questions diverses.

- Point sur le budget prévisionnel 2024
- Gestion du camping municipal
- Gestion de la salle communale

### Ouverture de la séance à 11h10

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le Procès-Verbal de la précédente réunion du 27 janvier 2024.

## Délibérations

N° 2024/2

**OBJET : Financement des écoles élémentaires et maternelles privées à compter de l'année scolaire 2023-2024 ;**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande de participation aux charges sociales de l'école privée La Providence de La Guerche de Bretagne pour les enfants résidants à La Selle-Guerchaise. Cette demande s'élève à 25,00 € par enfant pour 6 enfants soient 150,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Décide de participer au financement des charges sociales de l'école privée La Providence de La Guerche de Bretagne pour les enfants résidant à La Selle-Guerchaise **à compter de l'année scolaire 2024.**

N° 2024/3

**OBJET : Attribution des subventions annuelles pour 2024**

Différents organismes et associations ont sollicité la commune pour le versement d'une subvention et chaque demande a été présentée au conseil municipal.

**Un vote à main levée est organisé pour se positionner sur chaque demande qui a été formulée par courrier. Il est décidé de participer à hauteur de 10 € par présent dans chaque association sportive ou scolaire. Mme Bougeard est invitée à sortir pour la demande de la MFR de l'hippodrome de Craon. Une subvention est exceptionnellement accordée au Resto du cœur, un courrier devra être fourni pour maintenir la subvention l'an prochain.**

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide d'attribuer les subventions suivantes et autorise leur paiement. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024

Soient :

- Maison Familiale de l'Hippodrome – CRAON	20 €
- Wood Up Châteaubriant	10 €
- Jongleurs de La Guerche	90 €
- Dojo Guerchais	10 €
- Racing Club Rannée La Guerche (Foot)	80 €
- Sté de pêche de La Selle Guerchaise	120 €
- Sté de chasse de La Selle Guerchaise	120 €
- Comité des Fêtes	350 €
- Resto du Cœur	50 €
- CLIC de la Roche aux Fées	20 €
- Jumelage de La Guerche-Kziaz	20 €
- L'association des dons du sang	50 €
- L'association l'outil en main	50 €



N°2024/4

**OBJET : Achat de matériel pour la salle communale**

M. Le Maire expose les tarifs à l'achat de nouveau matériel pour la salle communale. Plusieurs devis ont été présentés :

- MARTIN agencement pour un montant de 4913.06 € TTC
- SARL CORNÉE Alain pour un montant de 3366.35 € TTC
- Cuisines Morel pour un montant de 4454,70 € TTC
- CM agencement pour un montant de 5995,20 € TTC

Compte-tenu du projet et des propositions faites par les différentes entreprises (agencement, choix des matériaux,...)

Le conseil, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, se positionne :  
après analyse des devis, la société **Cuisines Morel est retenue pour un montant de 4454,70 € TTC**, notamment pour sa proposition de plan de travail en inox et pour le démontage et évacuation des déchets.

- Sur l'achat d'un **vidéo projecteur pour un montant de 919,00 € TTC par la société Idéal Concept**. Il faudra étudier la possibilité d'un système de sécurité.

- Un devis sera effectué pour l'achat des couverts, des assiettes et accessoires de rangement.

#### Questions diverses

- Point sur le budget prévisionnel 2024
- Gestion du camping municipal
- Gestion de la salle communale
- Bilan de la gendarmerie : La commune décide d'adhérer à l'association « Les amis de la Gendarmerie », à hauteur de 100,00 € pour l'année 2024

#### Délibérations - liste

**N° 2024/2 OBJET : Financement des écoles élémentaires et maternelles privées à compter de l'année scolaire 2023- 2024**

**N° 2024/3 OBJET : Attribution des subventions annuelles pour 2024**

**N°2024/4 OBJET : Achat de Matériel pour la salle communale**

**La séance est levée à 12H45**

Le/la secrétaire



Le Maire  
Ludovic LE SQUER



